

couleurs de l'arc-en-ciel et qui n'a pas encore vu fixer sa couleur définitive. Pas heureuses non plus les nouvelles vignettes, ni dans leur composition, ni dans leur forme. Avez-vous parfois porté une lettre à charger ? Si oui, vous avez peut-être remarqué que jusqu'en ces derniers temps, l'employé apposait sur l'enveloppe deux timbres, en prenant soin de les coller à quelque distance l'un de l'autre. Tout cela, ordonné par les règlements, pour éviter que l'enveloppe fût vidée en détachant les deux timbres adhérents. Le trou une fois fait, le contenu pouvait être extrait et il suffisait de remplacer les timbres. Le tour était joué.

L'Administration des postes a jugé cette pratique indigne de notre nouveau siècle de lumière.

Après enquêtes, contre-enquêtes, rapports et délibérations, M. Mougeot a trouvé une solution à cet intolérable état de choses. Désormais les deux timbres, vestiges des temps passés et détestés, seront remplacés par un timbre unique... d'une superficie double de celles des deux timbres de jadis, en sorte que MM. les cambrioleurs en lettres chargées auront toute facilité pour satisfaire leur curiosité indiscreète. Pour une réforme, en voilà une que M. de la Palice eût lui-même enviée !

J'ai parlé de scandales. Faut-il préciser ? Faut-il revenir sur les fameux microphones de la Préfecture du Rhône ? Les scandales ont pris une extension plus grande ; car aujourd'hui ce sont nos finances, c'est le budget qui est visé. L'instruction commencée fera peut-être jaillir de ce trou noir la lumière.

En attendant, le Conseil municipal de Lyon, qui a toujours réclamé le contrôle des dépenses qu'on lui impose pour la police, contrôle qui lui est systématiquement refusé chaque année, profite, avec joie, de cette occasion pour fulminer,